

2015 DPA 58 Plan Nager à Paris – Construction d’une piscine 134 bd Davout/5 à 7 rue Serpollet (20è) – modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d’urbanisme.

Cher-e-s collègues,

Je me réjouis bien évidemment de la construction de cette future piscine dans le quartier Python Duvernois attendue depuis tant d’années par les habitant-e-s.

Néanmoins, et sans surprise dans cette assemblée, je déplore que vous ayez fait le choix de recourir à un marché. Je persiste à considérer que notre politique en matière de service public devrait privilégier la régie directe. Aucune compétence pour assurer la gestion d’une piscine n’est inaccessible à la ville.

La gestion en régie directe garantit que celles et ceux qui y travaillent aient accès au statut de fonctionnaire et soient bien évidemment mieux traités que toute autre structure mise en concurrence, poursuivant une logique lucrative.

Certains me rétorqueront que le recours à un marché peut permettre à une structure de l’économie sociale et solidaire de postuler. Certes. Mais comment justifiez-vous que dans le cadre de la mise en concurrence une structure purement lucrative puisse également postuler ?

Aussi, je déplore de nouveau que depuis la précédente mandature, la Mairie multiplie les délégations de service public pour ses équipements aquatiques.

Dans cette délibération vous encouragez et assumez une nécessaire rupture avec les pratiques actuelles. cela concerne l’exigence d’une haute performance compatible avec le Plan Climat de Paris, dans le traitement de l’eau et de l’air dès sa conception. L’opération fera ainsi l’objet d’une démarche de haute qualité environnementale, au service de la sobriété énergétique, de la bonne gestion de l’eau et d’une attention renforcée aux conditions sanitaires; tout cela je l’approuve.

Mais à quand un Plan de justice sociale et de soutien à l’emploi public pour Paris ? Qui soit enfin en rupture avec la logique libérale de maîtrise de la masse salariale ? Quand on souhaite augmenter les services publics, on assume d’augmenter l’emploi public !

La grande majorité du parc d’équipements aquatiques parisien est en régie directe avec un fonctionnement satisfaisant selon le dernier rapport de l’IRDS Ile-De-France. En revanche, selon ce même rapport, les délégations de service public ont pour conséquence directe un manque de contrôle rigoureux possible sur l’exploitation et la fréquentation, faute de capacité des délégataires à présenter une information précise et homogène en ce domaine.

De plus, la délégation de service public sous la forme de régie intéressée revient pour la Ville à assumer le risque financier et l'investissement au profit direct d'entreprises concurrentielles sans logique propre de service public.

Enfin, il faut souligner que les équipements aquatiques régis par une délégation de service public offrent environ 20% de temps d'accès aux associations parisiennes de moins que les équipements en régie directe. A un moment où la Ville affirme vouloir dynamiser la vie associative parisienne, favoriser la gestion par DSP est donc profondément incohérent.

Attachés à un service public populaire et accessible à tous, nous ne devons en aucun cas soutenir une politique de marchandisation des activités sportives et de loisirs ! C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération, et je continuerai à défendre la remunicipalisation des piscines, pour que cesse cette logique de délégation au privé de nos équipements sportifs.

Je vous remercie.